

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 11/09/2024.

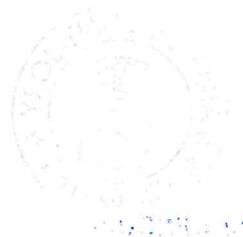
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria.

Avaient donné pouvoir :

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 29
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :



OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-126 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION DE POSTES NON POURVUS

M. CARNEIRO, rapporteur, indique que différents postes créés par délibérations du Conseil Municipal ne sont plus pourvus pour différentes raisons : mutation, changement d'affectation, promotion interne ou autres motifs. Afin d'actualiser le tableau des effectifs, il convient de supprimer ces postes.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable lors de sa réunion du 10 septembre 2024.

M. CARNEIRO propose au Conseil Municipal de supprimer les postes suivants :

Filière animation :

– Poste d'adjoint d'animation à temps complet, créé par délibération n°2020-34 du 10 juin 2020, suite au départ en position de disponibilité supérieure à un an, le besoin ayant été pourvu par un autre agent relevant d'un autre cadre d'emplois.

Filière médico-sociale :

– Poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet, créé par délibération n°2021-74 du 21 septembre 2021, suite au départ en position de disponibilité supérieure à un an, le besoin ayant été pourvu par un agent contractuel.

– Poste d'ASEM principal 1ère classe à temps complet, créé par délibération n°2019-18 du 21 mars 2019, suite à changement de filière de l'agent.

Filière Police

– Poste de brigadier-chef principal à temps complet, créé par délibération n°2015-18 du 19 mars 2015, suite à mutation.

Filière technique :

– – Poste d'adjoint technique à temps complet, créé par délibération n°2019-24 du 15 avril 2019, suite au départ en position de disponibilité supérieure à un an.

– Poste d'adjoint technique à temps complet, créé par délibération n°2019-72 du 10 octobre 2019, suite au départ en position de disponibilité supérieure à un an.

– Poste d'adjoint technique à temps complet, créé par délibération n°2021-87 du 20 décembre 2021, suite à un recrutement qui n'a pas abouti.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de supprimer les postes non pourvus tels qu'énoncés

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 24 SEP. 2024


Le Maire, Victor **DÉNOUVION**





Le secrétaire de séance, Lucas **BOURGADE-DELMAS**